

Mise à jour du dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes – Notice de présentation

Le dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes a été retravaillé pour son édition 2021. Les membres du jury national ont en effet, à l'occasion de l'édition 2020, exprimé plusieurs demandes concernant ce document et en particulier concernant les informations qu'il fournissait ou non. Le dossier a été mis à jour afin de pouvoir donner aux jurés des informations supplémentaires ou plus ciblées sur des aspects des projets. Il a été retravaillé avec deux objectifs principaux :

- (1) Recueillir des éléments plus factuels sur les projets et les actions réalisées par les jeunes dans ceux-ci
- (2) Recueillir des données budgétaires et administratives plus précises sur les projets

Mise à jour du dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes : principales modifications apportées

Quatre modifications ont principalement été apportées au dossier de candidature par rapport au document précédent :

- (1) La première partie du document précédent *Le projet en bref* a été remplacée par une partie *Présentation synthétique du projet*. Cette partie reprend la section *Le projet en bref* en la complétant. Elle doit permettre aux jeunes porteurs de projets de fournir l'ensemble des informations administratives utiles sur leur projet.
- (2) La liste des domaines dans lesquels les jeunes peuvent inscrire leurs projets a été étendue. Ceux-ci auront la possibilité d'inscrire leurs projets pour l'édition 2021 dans une des sept thématiques suivantes : culture et événements grand public, éducation et exercice de la citoyenneté, lutte contre les violences et les discriminations, inclusion des personnes fragiles, prévention en santé, environnement et économie sociale, promotion de l'agriculture. Dans le cas où leur initiative relèverait de plusieurs thématiques, les jeunes devront choisir la thématique dans laquelle ils voudront la classer ; ce choix n'aura pas de conséquence cependant sur l'appréciation qui sera faite du projet.
- (3) Le modèle de budget prévisionnel fourni en annexe a été remplacé. Le nouveau modèle de budget qui est demandé aux jeunes porteurs de projet est plus exigeant que le précédent. Cependant, le document précédent ne correspondait plus aux critères actuels pour contrôler le budget des projets candidats. Le nouveau modèle de budget correspond au document-type utilisé par les administrations nationales pour les demandes de subvention des associations.
- (4) Une annexe supplémentaire « Avis de la caisse de Mutualité Sociale Agricole » a été ajoutée au dossier. Elle reprend en la complétant la deuxième section de l'ancien dossier de candidature, dans laquelle le référent local indiquait son avis général sur le projet. Elle est par ailleurs séparée du reste du dossier afin que les jeunes candidats n'y aient pas accès.

Mise à jour du dossier de candidature à l'Appel à projets Jeunes : présentation générale

Le dossier de candidature mis à jour se compose de 12 pages et d'une annexe séparée de 2 pages. Il peut être rempli électroniquement dans sa version .doc ou imprimé à partir du document .pdf et rempli à la main. Ses différentes sections sont les suivantes :

Page de garde

Page 1 Présentation générale du dossier

Pages 2-4 Présentation synthétique du projet

La première partie du dossier à remplir par les candidats est une présentation synthétique de leur projet. Dans cette partie des informations générales sur leur initiative leur sont demandées (titre du projet, situation des jeunes, thème du projet, résumé du projet). Dans cette section, il est demandé aux jeunes candidats en plus de présenter leur action avec leurs propres mots dans une « parole des jeunes. »

Pages 5-8 Présentation détaillée du projet

La seconde partie du dossier de candidature est une présentation détaillée par les jeunes de leur projet. Cette partie reprend les questions posées dans l'ancienne version du dossier de candidature, le cas échéant en les reformulant. Une série de huit questions est posée aux candidats pour présenter leur action :

- (1) D'où vous est venue l'idée de ce projet ?
- (2) Quelles actions réalisez-vous dans ce projet ?
- (3) Comment vous organisez-vous pour faire ces actions ?¹
- (4) Des personnes participent-elles en plus ou vous aident-elles dans ce projet ?
- (5) Comment ces personnes vous aident-elles dans votre projet ?
- (6) Que va apporter, selon vous, votre projet aux personnes concernées par vos actions ?
- (7) Que va apporter, selon vous, votre action à votre territoire ?
- (8) Pensez-vous continuer à développer votre projet l'année prochaine ?

¹ Cette question a été ajoutée dans la présentation qui est demandée aux jeunes de leur projet. A travers cette question, nous voulons qu'ils expliquent leur organisation pour réaliser leur action. Il s'agit de présenter les étapes qu'ils vont suivre, les tâches concrètes qu'ils vont effectuer et la façon dont ils vont se répartir ces tâches. Le but de cette question est de voir l'implication concrète des jeunes dans leur projet.

Page 9 [Annexe 1 : calendrier des actions](#)

Page 10 [Annexe 2 : budget prévisionnel du projet](#)

L'annexe 2 du dossier est un budget prévisionnel à compléter par les jeunes porteurs de projet. Ce budget est composé de 4 parties.

(1) Dépenses prévisionnelles

Les groupes indiquent dans les dépenses prévisionnelles les dépenses qu'ils doivent faire pour leur action et un chiffrage provisoire des montants. Quatre catégories de dépenses sont distinguées parmi les dépenses courantes des associations : les achats (achat de biens ou de services), les dépenses de services (locations d'équipement et frais d'assurance des équipements), les services spécifiques (frais de déplacement, dépenses de communication, frais administratifs) et la rémunération de personnel.

(2) Recettes prévisionnelles

Les jeunes indiquent dans les recettes prévisionnelles les ressources qu'ils pensent percevoir pour financer l'action et un chiffrage provisoire de celles-ci. Trois catégories de ressources sont distinguées parmi les recettes courantes des associations : les recettes tirées de ventes (vente de biens ou de services), les subventions obtenues ou dons privés, les fonds propres (épargne et trésorerie détenues par l'association). Afin de savoir si le projet est soutenu par d'autres partenaires locaux, nous demandons aux groupes de préciser les noms des personnes ayant accordé une subvention à leur projet.

Concernant la subvention qu'ils reçoivent de leur caisse de MSA, les groupes peuvent choisir de l'inscrire dans leur budget prévisionnel ou non. Il leur est demandé en tout cas d'indiquer, à la fin de leur budget, l'utilisation qu'ils envisagent de faire de cette subvention. Nous leur recommandons par contre de ne pas inscrire dans le budget les prix pour lesquels ils sont en lice au niveau national. Ils sont en effet moins certains de recevoir un de ces prix.

(3) Total des dépenses, des recettes et solde

Les jeunes candidats complètent leur budget en calculant le total de leurs dépenses, de leurs recettes et le solde prévisionnel.

Nous rappelons que le budget présenté par les jeunes doit être équilibré : les recettes prévues doivent couvrir intégralement les dépenses. Les jeunes doivent donc présenter un budget avec un solde nul.

(4) Dépense du budget financée par la subvention

Nous demandons enfin aux jeunes porteurs de projet d'indiquer l'utilisation qu'ils pourraient faire de leur subvention, s'ils remportaient un prix de l'appel à projets. Les groupes ne fournissent cette information qu'à titre indicatif : ils ne seront pas tenus d'utiliser leur subvention, le cas échéant, pour la dépense qu'ils avaient inscrite dans leur dossier de candidature. De plus, ils peuvent proposer d'utiliser la subvention pour une diversité de dépenses (par exemple le développement de leur projet s'ils n'ont pas d'idée plus précise).

La subvention ne peut, cependant, pas servir à financer les postes des salariés des structures qui les accompagnent. Le fonctionnement courant des associations ne peut être financé dans le cadre de l'Appel à projets Jeunes, qui vise à soutenir les initiatives des jeunes.

Page 11 [Annexe 3 : liste des jeunes porteurs du projet](#)

Page 12 [Annexe 4 : modèle d'autorisation de droit à l'image](#)

Annexe [Photographie du groupe des jeunes](#)

Les jeunes joignent à leur dossier de candidature une photographie de leur groupe. La photographie sera utilisée pour présenter le groupe aux membres du jury national pendant l'étude de leurs dossiers et, s'ils sont lauréats du concours national, pour promouvoir leur projet en ligne. La photographie doit être téléchargée dans un format universel .jpeg ou .png.

Annexe [Annexe 6 : appréciation de la caisse de Mutualité Sociale Agricole](#)

Une annexe supplémentaire est jointe au dossier de candidature : « Annexe 6 – Appréciation de la caisse de Mutualité Sociale Agricole. » Le but de cette section est de permettre à chaque caisse de rédiger un avis sur les projets qu'elle a décidé de présenter au niveau national. Il ne s'agit pas nécessairement d'une évaluation très exigeante du projet. La caisse peut simplement indiquer les raisons pour lesquelles elle a remonté cette action au niveau national. Cependant le réseau ayant une connaissance très concrète des initiatives présentées, cet avis est utile aux jurés qui évaluent et décident de l'attribution des prix au niveau national.